

26 Novembre 2024



## FLASH INFO

### TMFPO



#### Médiation familiale : des questionnements sur l'avenir !

Depuis la publication du projet de loi de finances 2025 pour la Justice, une double annonce suscite une profonde inquiétude :

- La fin de l'expérimentation TMFPO, pourtant reconnue pour son impact qualitatif par la justice elle-même.
- Une réduction significative du budget dédié à la médiation familiale, passant de 7,35 M€ à 5,99 M€.

Ces décisions semblent aller à l'encontre de l'ambition affichée de favoriser des solutions amiables, pourtant essentielles pour accompagner les familles, et **agir au bénéfice des enfants exposés aux conflits de leurs parents**.

Face à cette situation, **l'APMF se mobilise aux côtés de la FENAMEF**, pour mener ensemble une campagne rigoureuse d'alerte et d'information auprès des institutions concernées :

- Alertes au Garde des Sceaux, aux sénateurs et aux tribunaux via des courriers argumentés.
- Interventions auprès des acteurs politiques et institutionnels pour défendre la place essentielle de la médiation familiale.

Une mobilisation qui porte ses fruits, mais des incertitudes demeurent.

Une rencontre avec le Secrétaire Général Adjoint du Ministère de la Justice a permis de clarifier certains points, mais aussi de constater des paradoxes flagrants :

- **↑** Des résultats encourageants et unanimement reconnus en matière d'apaisement des conflits familiaux.
- **↓** Une réduction budgétaire incompréhensible, au détriment des familles.

Quels constats dans ce projet de loi ?

- **↑** Une hausse de 6 % pour les espaces de rencontre (7,64 M€ → 8,09 M€), encourageant pour les professionnels engagés.
- **↓** Une baisse préoccupante pour la médiation familiale, menaçant un pilier essentiel de la prévention et de la résolution des conflits familiaux.

L'APMF, avec la FENAMEF, réaffirme son engagement pour un dialogue constructif avec les pouvoirs publics. Ensemble, nous continuerons à défendre un financement cohérent et à promouvoir des solutions durables pour accompagner les familles. **Un comité de suivi est mis en place pour 2025.**

En parallèle, l'APMF sollicite l'engagement militant de ses adhérents pour s'engager dans la commission TMFPO déjà existante pour réfléchir à l'avenir.

N'hésitez pas à vous inscrire sur [contact@apmf.fr](mailto:contact@apmf.fr)

Parce que la médiation familiale n'est pas un coût, mais un investissement pour l'avenir des enfants et des familles, **vers l'apaisement durable des relations intra familiales.**